

# 5<sup>c</sup>. Journal du Lot 5<sup>c</sup>.

## ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

### Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	»	»	8 fr.
Autres départements.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUJSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## Antimilitarisme Clerical

Dans un journal nationaliste de Paris, un ancien général publiait hier un article où se manifeste un état d'esprit singulièrement dangereux pour la solidité de nos institutions militaires. Sous une forme insidieuse, avec des prudences de langage qui rendent sa thèse plus perfide encore, ce militaire qui porta les trois étoiles et la plume blanche, prêche tout simplement l'indiscipline et la révolte. Mais vous comprenez bien qu'il s'agit ici de révolte contre la République, ce qui pour les cléricaux, constitue la plus belle preuve de patriotisme et la forme supérieure du devoir militaire.

Deux phrases résumant parfaitement sa pensée : « Autrefois, écrit ce général, on savait l'obéissance qu'on devait à des chefs dignes d'estime et de confiance... En est-il de même aujourd'hui qu'un souffle desséchant, destructeur et mortel menace tout l'édifice ? »

Prudemment, le dit général se contente de poser la question. Mais la forme même qu'il lui donne indique assez la réponse qu'il désire y voir faire.

Aujourd'hui les cléricaux encourent cette humiliation d'obéir à des chefs qui peuvent être républicains. L'armée peut être appelée à collaborer à la sauvegarde des lois et des institutions républicaines. O honte ! Est-ce que cela ne suffit pas pour délier les officiers réactionnaires du devoir d'obéissance ?

Et quand on se rappelle que ce même journal couvrit d'éloges les officiers cléricaux qui, l'année dernière, en Bretagne, en face de leurs troupes, refusèrent d'obéir aux réquisitions légales de l'autorité civile et aux ordres réitérés du général Davignon, bafouant ainsi du même coup la loi commune à tous les français et la discipline commune à tous les soldats ; quand on se rappelle que ce même journal applaudit au verdict du Conseil de guerre de Nantes acquittant ces officiers révoltés, on comprend bien où tendent ses desirs...

Mais ce journal et ce général auraient tort de croire qu'ils se distinguent beaucoup de M. Hervé. Leur théorie est destructrice de toute force militaire et les officiers qui suivraient cet exemple et cette leçon seraient des antimilitaristes de la plus dangereuse espèce, installés au cœur même de l'armée.

Demandez-vous ce qui peut produire la plus profonde impression sur l'esprit des soldats : ou des paradoxes tapageurs et des excitations criminelles de M. Hervé ou du spectacle donné par des officiers refusant successivement l'obéissance militaire.

Ah ! je sais bien. On nous dit que les ordres donnés à ces catholiques froissent leur conscience. Car c'est un fait à signaler que la conscience des cléricaux est parfois en désaccord avec le devoir français.

Mais si l'on admet aujourd'hui cette excuse pour les catholiques, comment refusera-t-on demain au trouper socialiste qui ne voudra pas coopérer au maintien de l'ordre dans une grève ? De quel droit sous l'Empire contraignait-on les républicains au service militaire ? Si l'on nie l'obligation d'obéissance pour un catholique en face d'une église ou d'un couvent, pourquoi ne nierait-on pas celui d'un bonapartiste ou d'un royaliste devant l'entreprise d'un prétendant ?

Il est clair que si chacun peut, à son gré et quand il lui plaît, se retrancher derrière des scrupules personnels pour se soustraire au devoir militaire, il ne reste qu'à licencier l'armée, car, en fait, elle n'existera plus !

Qui ne le comprend ? Et comment le général, auteur de l'article en question, ne voit-il pas que c'est à cette besogne meurtrière pour la défense nationale que travaillent de tels officiers ? M. Gustave Hervé prêchait la grève militaire : eux la font.

Nous avons pu constater pourtant qu'ils étaient acclamés et encouragés

par ce parti qui n'a pas honte ensuite de se faire du patriotisme un tréteau électoral.

Nous républicains, nous avons le droit de flétrir les doctrines de M. Hervé ; mais les cléricaux ne l'ont pas puisqu'ils les font servir à leur usage tout en les désavouant chez les autres. Par quel privilège ces actes odieux seraient-ils admirables quand ils sont accomplis au profit de l'Eglise Romaine alors que nous les trouvons détestables ailleurs ?

Les officiers qui refusent l'obéissance n'ont aucune excuse. Nul ne les a obligés à faire de la carrière militaire leur métier. Nul ne les force à y demeurer. Quand ils y sont entrés ils savaient qu'elle n'est pas une profession de liberté et d'indépendance. Ils se sont volontairement soumis à une discipline absolue. Qu'ils la subissent ou qu'ils s'en aillent.

De quel droit commandent-ils s'ils n'obéissent pas ? Le pouvoir de commander et de punir dont ils usent n'a été conféré aux officiers qu'au nom d'un intérêt supérieur auquel ils doivent les mêmes sacrifices que les simples troupiers. C'est par là seulement qu'est sauvegardée, même dans l'obéissance absolue, la dignité des citoyens français appelés sous les armes.

Mais si les soldats devaient, seuls, rester courbés sous une discipline imposée par des officiers qui pourraient s'en affranchir à leur gré, ils ne seraient plus que des esclaves au service d'une caste privilégiée au lieu d'être des citoyens au service de la nation. La loi militaire ne serait plus qu'une loi de servage qu'il faudrait immédiatement abolir.

La République doit se faire obéir et doit imposer le respect de la loi française et du devoir militaire à tout le monde même aux antimilitaristes cléricaux.

Emile LAPORTE.

## Chambre des Députés

Séance du 25 février 1907  
PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

M. Razimbaud, au début de la séance, achevé, au milieu d'un calme complet, le discours qui, vendredi dernier, avait soulevé une véritable tempête à propos de l'interpellation sur les fraudes dans le commerce des vins.

L'orateur demande, en terminant, au gouvernement qui compte dans son sein de nombreux représentants de la viticulture, de réprimer énergiquement les fraudes de manière à empêcher la ruine complète de cette industrie.

M. Caillaux, ministre des finances, estime que les faits portés à la tribune ont été très exagérés. On peut s'étonner que ces faits ne soient pas plus nombreux dans une administration qui compte un si grand nombre d'agents.

Le ministre, après s'être expliqué sur les cas dont il a été parlé à la tribune ajoute : On a voulu introduire ici des habitudes qui sont nouvelles. Il appartient au ministre de demander à la Chambre si elle ne croit pas que de pareilles mœurs seraient très fâcheuses si elles s'introduisaient dans le Parlement.

M. Razimbaud déclare que si certains commerçants veulent le poursuivre, il demandera la levée de l'immunité parlementaire. S'il a porté à la tribune des faits scandaleux, c'est pour qu'ils puissent être réprimés.

M. le président : Pour ce qui est dit à la tribune, il n'est pas possible de renoncer à l'immunité parlementaire et c'est peut-être une raison pour ne profiter de cette immunité qu'avec la discrétion la plus grande.

M. le ministre des finances reconnaît qu'il y a eu des fraudes importantes en 1903 et en 1904 et cette année encore des fraudes moins importantes, toutefois ; mais l'administration évalue seulement à 4 millions d'hectolitres la production du vin de sucrédans ces années.

Le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour réprimer la fraude.

MM. Pujade et Camuzet parlent dans la discussion, puis M. Guyot-Dessaigne

garde des sceaux, répond aux divers interpellateurs.

\* Il déclare qu'il n'y a pas d'affaire Saint-Aubin, il y a simplement un directeur qui a méconnu les instructions du garde des sceaux.

Il espère que l'incident est terminé. La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

## EN RUSSIE

### Le chef de Police d'Odessa tué par une bombe

Le colonel Geseberg, chef de la police, a été tué hier matin par une bombe.

La police n'a encore pu mettre la main sur l'auteur de l'attentat. C'est au moment où le colonel Geseberg passait en voiture que la bombe fut jetée sous l'attelage. La force de l'explosion fut telle que dans un rayon de 400 mètres les vitres des habitations furent brisées.

### La famine

Une famine épouvantable sévit dans la province de Kazan, et tous les villages sont ravagés par une épidémie de scorbut.

L'argent manque pour l'entretien des refectoirs gratuits.

### La nouvelle Douma

La réception par l'empereur des membres de la Douma au Palais d'Hiver n'aura pas lieu.

### La composition de la Douma

Samedi, 419 membres de la Douma avaient été élus ; ils comprennent : 75 membres appartenant aux partis monarchiques (28 monarchistes proprement dits et 47 membres de droite), 13 modérés, 258 membres de la gauche, se répartissant ainsi : régénération pacifique, 2, réformes démocratiques, 1 ; parti ouvrier, 29 ; socialistes révolutionnaires, 9 ; progressistes, 25 ; constitutionnels démocrates, 70 ; social démocrates, 41 ; autres sections de la gauche, 81.

Les 73 élus suivants se répartissent ainsi : octobristes, 21 ; partisans de l'ordre légal, 1 ; centre, 5 ; nationalistes, 44 ; partis non classés.

### Attentat contre un Français

Le ministre des affaires étrangères a reçu une dépêche de Russie annonçant que M. Reymond, fils du sénateur de la Loire et gendre de M. Lépine, préfet de police, a été victime au Caucase, où il est ingénieur, d'une tentative d'assassinat.

La dépêche ajoute que M. Reymond a été grièvement blessé.

Voici le texte de la dépêche qui a annoncé l'attentat contre M. Reymond :

Bakmout (gouvernement d'Ekaterinoslav), 24 février. — Hier soir, à 7 heures, à Droujkowka, un ouvrier inconnu a blessé grièvement à la tête l'ingénieur français Reymond, directeur d'usine.

Après avoir déchargé cinq coups de son arme, l'ouvrier s'est enfui. D'après les renseignements parvenus à M. Lépine, préfet de police, l'état de M. Reymond n'est pas désespéré ; cependant il reste grave. Les médecins qui soignent le blessé ne croient pas devoir faire l'opération du trépan.

## Magistrats Condamnés

S'il n'est pas rare de voir un accusé condamné aux dépens dans un procès, il paraît impossible de voir ces dépens infligés au magistrat même qui prononce la sentence. C'est pourtant ce qui vient de se passer à Rome, grâce à la cour de cassation siégeant en cette ville.

Cette cour avait à examiner pour la troisième fois un procès criminel qui, cassé deux fois pour vice de forme, revenait devant elle entaché d'un nouveau vice de forme.

Le président qui en avait dirigé les débats avait négligé de faire prêter

aux témoins le serment de dire toute la vérité, rien que la vérité, dans sa forme légale. Chaque témoin avait oublié de dire le mot « toute » et le président n'avait pas relevé la chose.

La cassation était obligatoire. Toutefois, la cour suprême a constaté que la « nullité était imputable non moins au greffier président à l'audience, qu'au président qui dirigeait les débats et qui a dû signer les procès-verbaux. »

Par ces motifs, la cour cassait le jugement, renvoyait l'affaire devant un autre tribunal et condamnait solidairement aux dépens du jugement cassé par leur faute le président et le greffier coupables de négligence.

Il paraît que les négligences analogues à celle qui vient d'être ainsi punie ne sont pas très rares chez les magistrats italiens, et, comme ces négligences, entraînant la cassation fatale, occasionnent également de grands frais pour l'Etat, il n'est pas mauvais de faire un exemple de temps à autre.

Ces exemples portent leur fruit du reste. Une fois déjà, en 1880, la Cour de Rome, sur un rapport de M. Canonico, aujourd'hui président du Sénat, mit à la charge du président et du greffier de la cour d'assises de Sassari, en Sicile, les dépens d'un procès qu'elle avait dû casser pour un vice de forme inexusable.

Le président ainsi frappé mourut de douleur, assure-t-on — ce qui est assurément fâcheux, — mais la leçon fut bonne, puisque durant vingt-cinq années il ne fut pas nécessaire de la renouveler.

## Métiers d'Aveugles

Les moyens d'existence des aveugles sont plus variés qu'on ne le croit. En Suède, en Norvège et au Japon, ils remplissent l'office de masseurs. A Amsterdam, Copenhague, Barcelone, en Suisse, en Russie, à New-York, leur spécialité consiste dans la fabrication de la grosse chaussure. En Angleterre, on les voit sur les chantiers métallurgiques visser des boulons ; au Brésil, ils concourent à la fabrication des éventails. Un peu partout, ils sont relieurs, menuisiers et couteliers des plus habiles.

Enfin les plus favorisés, grâce au développement extraordinaire que le sens de l'ouïe acquiert chez eux, ont poussé assez loin leur étude musicale pour devenir de parfaits accordeurs.

## PAUVRE FRANCE

Pauvre France ! C'est une expression qu'on rencontre souvent sous la plume des gens qui prétendent aimer notre pays beaucoup mieux que le commun des citoyens français. En conséquence, ils versent des pleurs sur le sort de cette patrie infortunée, qui ne connaîtrait que des jours heureux si elle s'avait de confier le soin de ses affaires aux désespérés en question. Car il n'y a pas autre chose ! Et c'est pourquoi il ne faut jamais prendre trop au sérieux les lamentations de ces descendants de Jérémie, le grand désolé de l'Ancien Testament. Le mieux est d'en sourire.

Il peut arriver, cependant, que le mot soit singulièrement déplacé dans certaines bouches, et, moi qui ne suis pas facilement accessible à l'étonnement, j'ai dû me froter les yeux, pour me convaincre de ma lucidité, en lisant cette décourageante formule sous la plume de M. Emile Ollivier ! Sans vouloir blesser l'ancien ministre de l'Empire, traître au passé des siens et à tous ses amis politiques, et qui, la débâcle étant arrivée, n'eut pas le courage d'imiter Prévost-Paradol, on peut exprimer l'avis qu'il a mal choisi son heure pour lancer une exclamation pareille.

Pauvre France ! C'était lorsque les Prussiens occupaient notre sol, quand nos malheu-

reux soldats périssaient dans une lutte disproportionnée, alors qu'on dépouillait la Patrie de deux de ses provinces, qu'il fallait plaindre la France. M. Emile Ollivier eût été bien inspiré en se souvenant de ces catastrophes, auxquelles il s'était préparé d'un cœur léger. Il y a de sa part une sorte d'inconscience à parler comme il vient de le faire : mais quand on y songe, on remarque que M. Ollivier a toujours été inconscient ayant beaucoup de talent et peu de caractère.

## La Bière

Qu'y a-t-il dans la bière ? Théoriquement, du houblon et des malts, c'est-à-dire des orges germées. Dans la pratique, l'amertume de la bière est due, le plus souvent, à toute autre chose qu'à du houblon. La preuve ? Conduisons le lecteur à Saint-Denis. Arrêtons-nous avec lui au numéro 377 de l'avenue de Paris. Là, se trouvent les bâtiments de l'usine de produits chimiques de la Pharmacie Centrale de France. Pour visiter la fabrique, nous montrons patte blanche. Or, notre cicerone, après nous avoir promené à travers les laboratoires, nous introduit dans un appartement isolé, où travaille environné d'un décor d'alchimie, un homme amaigri, au visage creusé de rides, jaune et émacié, véritable apparition d'outre-tombe. On nous explique que cet ouvrier est celui qui extrait la strychnine des noix vomiques, petits disques plats gris-souris, soyeux, ressemblant à des boutons d'habit, et qui nous arrivent de Coromandel et de Ceylan.

Par centaines de kilogrammes, annuellement, cet être voué à la mort lente, produit l'alcaloïde le plus redoutable connu. Un cristal suffirait à tuer une famille. La médecine ne l'utilise qu'à doses infinitésimales. Une question nous monte aux lèvres :

— Que fait-on de toute la strychnine retirée des énormes quantités de noix vomiques que vous traitez ici ?

— Les brasseurs anglais achètent la plus grande partie de notre production pour fabriquer l'ale. Vous savez combien la strychnine est amère. Elle remplace, en partie, dans la bière, le houblon. Et il en faut très peu pour suppléer à beaucoup de matière première.

Reste à savoir s'il se trouve des brasseurs français pour imiter leurs confrères d'outre-Manche. Sans doute. Le gros paquet de la strychnine de l'usine Saint-Denis passe le détroit. Quant au reste, il demeure en France. En achète qui veut, à condition que ce soit par kilogramme. Car une chinoiserie inconcevable de la loi l'entoure d'inextricables formalités que la délivrance des petites quantités destinées aux usages thérapeutiques. La strychnine du bon bock, aux terrasses des boulevards, galvanise la moelle épinière du vieux marcheur, agüiché tout à coup par un froufrou de soie, perçu au passage de quelque mollet fripon.

A quelque chose, strychnine est bonne.

## INFORMATIONS

### La Séparation

Les évêques de Versailles, d'Autun, de Moulins, de Saint-Brieuc, de Saint-Flour, de Valence, de Périgueux et d'Angoulême seront bientôt réunis à Rome ; quelques-uns sont déjà arrivés pour célébrer l'anniversaire de leur consécration.

Lundi prochain, le pape a l'intention, dans une allocution, et surtout dans ses entretiens particuliers, d'insister auprès de ces prélats, sur la nécessité de ne pas aller au delà des concessions faites avec son approbation par le cardinal Richard.

On estime au Vatican, cette intervention du Saint-Père, nécessaire pour affirmer l'attitude du saint-siège.

### La peine de mort

Réunis à l'issue de la dernière audience de la session, les membres du jury de la Cour d'assises des Bouches-du-Rhône ont décidé, à l'unanimité, l'envoi de la lettre suivante au président de la République :

« Monsieur le Président de la République,

» Les membres du jury des Bouches-du-Rhône, deuxième session 1907, profondément émus et indignés de la marée montante du crime, et considérant que le seul moyen de l'endiguer est de rétablir la peine de mort et l'exécution stricte des sentences du jury, demandent son rétablissement dans le plus bref délai possible.

« S'il n'y avait pas fait droit, il y aurait lieu de craindre que les populations, terrorisées par les tristes exploits de bandits audacieux, n'usent de représailles et ne se fassent justice elles-mêmes.

« Il est notoire que la peine des travaux forcés, même à perpétuité, ne les affecte nullement. Au contraire, ils la reçoivent le sourire aux lèvres, avec l'espoir d'une évocation probable. Pour éviter de tels excès, le seul moyen efficace est d'appliquer rigoureusement la seule peine qui leur inspire une crainte salutaire. »

### La gallophobie en Alsace-Lorraine

Sur l'ordre du sous-préfet de Thionville, M. Cordemann, l'administration a fait disparaître du fronton du théâtre l'inscription française « théâtre ». Ce mot ne choquera plus désormais le regard des immigrés. Par une simple inversion des deux lettres finales, il se trouve transformé en un mot bien allemand : théâtre.

Et voilà l'empire allemand sauvé une fois de plus du danger français ! Il est bon de faire remarquer que M. le Kreisdirector Cordemann fut décoré le 1<sup>er</sup> janvier dernier de l'ordre de la Légion d'honneur par le gouvernement français.

### Au Maroc

Dans la lettre collective que le corps diplomatique adressa à la cour chérifienne au sujet de la situation à Mogador, il énumère les griefs relevés contre le caïd Anflous et le caractère nettement antieuropéen de ses agissements.

L'agitation a gagné la région de Mazagan où on signale divers actes de banditisme. Le gouverneur de la ville a même conseillé aux européens de ne pas se promener au delà de cent mètres de la banlieue de la ville. On remarque depuis avant-hier une grande activité dans le camp de la méhalla, qui opère près de Tanger. On croit que l'attaque tant de fois annoncée comme imminente contre les fractions rebelles de la tribu des Benis-Arouss va enfin avoir lieu.

## Petites Nouvelles

M. Millevoye va interpellier le président du Conseil sur les mesures qu'il compte prendre « pour préparer la modification rationnelle et équitable du régime des jeux. »

— Après les femmes-cochères, les femmes-chauffeurs. Mme Decourcelles a reçu de la préfecture l'autorisation de conduire une taxauto.

— Un prêtre français du diocèse de Poitiers a été arrêté à Rome. Il aurait commis des escroqueries au détriment d'établissements religieux et de personnes pieuses.

— L'empereur d'Allemagne va envoyer au Japon des officiers pour étudier l'organisation militaire des troupes nippones.

— La cour d'assises de Lyon a condamné à la peine de mort les nommés Barlerou et Sauvinet auteurs d'un assassinat.

— M. Milliès-Lacroix, ministre des colonies, a présidé dimanche à la Sorbonne, l'assemblée générale de la Prévoyance commerciale.

La foi s'en va

M. l'abbé Ed. Albe, desservant de St-Georges, ainsi qu'il l'a promis de le faire chaque semaine, poursuit sa conversation, par le système de lettres polycopiées, avec ceux qui devraient être ses paroissiens.

Si ce système ne donne pas de résultats, il aura eu l'avantage de la nouveauté ; nous ne saurions trop le recommander à tous les discoureurs atteints un jour de laryngite aiguë ou sans auditeurs.

C'est pourquoi M. l'abbé Ed. Albe a tort de se fâcher dans sa deuxième lettre des quelques lignes que nous avons consacrées mardi dernier à ce système et surtout des éloges que certes nous avons très sincèrement faits de ce pasteur.

M. l'abbé Ed. Albe trouve « ridiculement exagérés ces éloges qu'un inconnu a fait de sa science et de son intelligence. »

Nous ne retirons pas une virgule de ces éloges et nous déclarons même que M. l'abbé Ed. Albe a tort de se faire si modeste à moins qu'il ne veuille paraître méprisant.

Du moment qu'il étale au bas de son prône-circulaire ses qualités et ses insignes, il n'a pas le droit de refuser les éloges et s'il les refuse par indifférence pour « l'inconnu » qui les lui a adressés, M. l'abbé Ed. Albe va à l'encontre du but évangélique qu'il poursuit, puisqu'il manque à son premier devoir de charité, d'indulgence, de pitié.

La prédication des choses divines, en effet, doit être au-dessus des polémiques, sinon nous serons obligés de constater qu'il n'y a pas de différence entre le système d'évangélisation employé par le moine batailleur et le système du pasteur savant et intelligent.

Les faubouriens de Saint-Georges en ont jugé déjà ainsi, car ils ont vu que le prône-circulaire de leur pasteur n'avait pas la nouveauté d'argumentation qu'ils étaient en droit d'attendre de la nouveauté du système d'évangélisation inauguré par leur pasteur.

« Si la religion dit M. Ed. Albe, est « une erreur qu'il faut détruire, s'il n'y a pas une autre vie après la vie que « nous menons, après la vie pauvre, « dure, douloureuse que vous menez, « actifs travailleurs de Saint-Georges, « vous n'êtes guère logiques de vous « contenter, comme unique consolation, « de faire le jeu de ceux qui vous « ont enlevé les suprêmes espérances. »

Cela, on l'ouvrera, n'est pas nouveau : c'est le vieux système de l'Eglise qui de tout temps a prêché aux malheureux la résignation sur cette terre pour mieux leur faire espérer une ère de félicités dans l'au-delà.

Nous doutons fort que les prônes-circulaires de M. l'abbé Albe aient raison du scepticisme des faubouriens de Saint-Georges qui n'auront pas tort, à notre avis, de se montrer plus intéressés dans leur lutte quotidienne pour la vie, plus ardents dans la création sur cette terre d'un bien-être, exclusivement réservé si longtemps aux seuls amuseurs de foules, prédicateurs d'un hypothétique paradis.

LOUIS BONNET.

Monument Jules Ferry

La souscription nationale ouverte par la Ligue française de l'Enseignement pour élever un monument à Jules Ferry, atteint déjà cinquante mille francs.

Des listes de souscription sont déposées dans toutes les communes de France à la Mairie.

Un ami des pauvres !

On nous écrit de Figeac : On lit dans la Dépêche de dimanche à la rubrique Figeac :

FINANCES. — Nous relevons avec plaisir, dans le dernier mouvement des finances, la nomination de M. Héli Devals au poste de trésorier payeur général du Tarn.

M. Héli Devals, ancien préfet du Lot, et ancien sous-préfet de Figeac, a laissé dans notre ville de nombreux et excellents amis.

Durant son séjour à la tête de notre arrondissement, M. Héli Devals a donné au parti républicain les gages les plus sûrs de sa foi républicaine et à la tête du département, il a donné les preuves les plus solides d'un administrateur de haute valeur.

Par sa droiture de caractère, sa sincérité démocratique, son jugement prompt, son énergique décision, M. Héli Devals a toujours conduit à la victoire le parti républicain.

Le poste de confiance et d'honneur auquel il est appelé n'est que la juste récompense des services rendus à la République, qui vient de donner une fois de plus confiance à ceux qui se dévouent pour elle.

M. Héli Devals, ne connaissant que son devoir, n'avait pas considéré les différents postes qu'il avait occupés comme des sinécures où l'on s'enrichit.

Son amour pour les pauvres et les déshérités l'avait toujours guidé dans la voie du bien. Le gouvernement de la République se devait à lui d'honorer une carrière si bien remplie.

« M. Devals était un administrateur de haute valeur !... « Il a conduit à la victoire les troupes républicaines !... « Il ne considérait pas les postes qu'il a occupés comme des sinécures où l'on s'enrichit !... « Il avait l'amour des pauvres et des déshérités !... »

« Quel est l'ami maladroit du trésorier d'Albi qui manie l'ironie avec une aussi cruelle inconscience ??? »

« Il n'est pas audacieux d'affirmer, à l'encontre de l'opinion émise par le correspondant occasionnel de la Dépêche que notre confrère a voulu simplement se payer la tête de M. Héli Devals, et vous verrez que nous ne serons pas démentis. »

LES FUSÉES PARAGRÈLES

La Revue « Le Cultivateur Français » publie dans son numéro de février, un deuxième article de notre excellent confrère Louis Cathary sur les fusées paragrèles.

Nous sommes heureux de le reproduire. Nous avons fait connaître dans notre précédent article, l'artillerie agricole, les résultats remarquables obtenus par le tir des fusées paragrèles contre les nuages orageux.

Tout le monde connaît pour les avoir contemplés, le jour de la Fête Nationale, les superbes fusées volantes qui, laissant après elles un éblouissant sillage de feu, s'élèvent dans les airs avec un sifflement caractéristique et, arrivées au terme de leur ascension, répandent une pluie d'étoiles multicolores.

Si leur arrive parfois de mettre le feu à quelque meuble de paille ou de briser une toiture en verre, il ne faut pas trop s'en étonner, car ces modes des engins, devenus aujourd'hui à peu près inoffensifs, n'ont pas toujours été d'une humeur aussi pacifique. Leur emploi à la guerre est relaté dès le XIII<sup>e</sup> siècle dans les récits militaires de la Chine ; on s'en servait en Italie au XIV<sup>e</sup> siècle et en France au XV<sup>e</sup> siècle.

Il semble cependant que leur usage était depuis longtemps abandonné, lorsque les Indiens les employèrent

dans leurs luttes contre les Anglais vers 1780.

« Leur apparition en Europe, au commencement du siècle dernier, causa un grand effroi et déclencha une indignation générale : on voyait déjà ce nouveau et terrible instrument de guerre « dévorer les cités et les maisons (J. Concard, Paris 1841). »

Le mode de fabrication des fusées de guerre perfectionné par le général anglais William Congreve, fut longtemps tenu secret. Cependant en imitant la construction de celles qu'on put recueillir pendant les guerres du 1<sup>er</sup> Empire, on réussit à les fabriquer en France à partir de 1809.

Elles étaient généralement employées comme engins incendiaires et servaient surtout à l'armement des brûlots ; mais elles pouvaient aussi transporter des obus ou des boîtes à mitraille. Leur portée était considérable mais leur tir manquait totalement de précision.

On en fit un grand usage au siège de Sébastopol et pendant la guerre d'Italie en 1859.

Depuis cette époque, les progrès rapides du matériel d'artillerie ont fait définitivement abandonner les fusées de guerre. Ces engins ne sont plus employés aujourd'hui dans les usages militaires que comme artifices de signaux et ils sont surtout connus du public comme artifices de joie.

Nous venons de voir rapidement quels ont été, dans le passé, les services rendus par les fusées à l'art de la guerre, nous savons quel est leur rôle dans les feux d'artifice. Il nous reste à indiquer l'objet qui à nos yeux, est le plus important de tous : l'utilisation des fusées dans la lutte pacifique contre la grêle.

Cette utilisation des fusées a été conçue et réalisée pour la première fois par M. le Dr Vidal, d'Hyères, qui depuis 1860, s'est fait le propagateur infatigable de ce moyen de défense.

Aux canons tromblons qui semblaient à des roquets, aboient de loin après le nuage, et font beaucoup plus de bruit que d'effet, le Dr Vidal, a eu l'idée ingénieuse de substituer la fusée portée-pétard qui, venant éclater au sein même de la masse orageuse, la soumet à des réactions violentes capables d'empêcher la formation de la grêle dévastatrice et de provoquer à sa place une ondée bienfaisante.

Dans un prochain article, nous ferons connaître le fonctionnement et le mode d'emploi de ces engins, qui sont devenus de précieux auxiliaires de l'agriculture.

L. CATHARY.

Ecole de guerre

Sur la liste des officiers admis à prendre part aux épreuves orales d'admission à l'école supérieure de guerre en 1907, nous relevons le nom de M. Polier, lieutenant au 7<sup>e</sup> d'infanterie.

Service vicinal

Par décision du 16 février 1907, M. Pressouryres Baptiste est nommé cantonnier du service vicinal du Lot.

Banquet des anciens élèves du Lycée

Dimanche soir à 7 heures dans les salons de l'hôtel de l'Europe a eu lieu après la réunion de l'assemblée générale dans le Parloir du Lycée, le banquet annuel des anciens élèves du Lycée Gambetta.

Le repas fut fort goûté de tous les convives à la santé desquels, au dessert, but le président, M. le D<sup>r</sup> Ausset.

Après chansons et monologues, la soirée se termina au Cercle républicain, où selon la tradition, se termine tous les ans le banquet des anciens élèves.

Banquet des employés d'octroi

Dimanche à midi a eu lieu le banquet des employés d'octroi à l'hôtel de l'Europe.

Au dessert des toast, très applaudis furent portés par MM. le docteur Darquier, maire, Faurie, préposé en chef.

La fête s'est ensuite terminée au milieu des chants et monologues qui ont obtenu le plus vif succès.

NECROLOGIE

Nous avons publié dans un de nos derniers numéros un compte rendu succinct des obsèques de Mlle Rousse, le regretté professeur du collège des jeunes filles de Cahors.

Pour compléter ce compte rendu, nous croyons devoir publier aujourd'hui l'émouvant discours prononcé par M. l'inspecteur d'académie :

Mesdames Messieurs,

C'est pour moi un bien douloureux devoir de venir devant ce cercueil, adresser un dernier adieu à Mlle Rousse que nous avons vue, il y a quelques jours à peine, faire joyeusement sa tâche, en pleine jeunesse et, semblait-il en bonne santé. Nous connaissons notre impuissance, nous savons que les lois de la nature sont inévitables et cependant nous ne pouvons nous résigner sans plainte. Comment ne serions-nous pas émus par la mort d'une jeune fille de 25 ans, alors que nous pleurons des vieillards qui nous quittent après une longue vie ?

Celle à qui nous rendons les derniers honneurs méritait bien d'être regrettée, non seulement à cause de sa jeunesse mais aussi pour ses qualités, modestes mais bien réelles, et qu'on pu apprécier tout ceux qui l'ont connue.

La vie de Mlle Rousse a été consacrée tout entière au travail, à l'étude. A l'école normale, elle fut une élève sérieuse, travaillant avec ardeur et se préparant par goût à une profession que d'autres choisissent seulement par nécessité. Elle sortit de l'école avec son brevet supérieur et obtint un petit poste ; mais elle avait de l'ambition. Après avoir été reçue au certificat d'aptitude pédagogique, elle prit un congé et fit un séjour en Espagne. Elle se présenta avec succès, au Certificat d'aptitude à l'enseignement de l'Espagnol. Elle ne s'arrêta pas là. La maladie, causée par un travail trop soutenu, l'obligea à se reposer pendant quelques mois, mais elle voulait revenir comme professeur dans cette école normale où elle avait été élève ; elle se remit donc au travail avec une nouvelle ardeur. Deux suppléances qui lui furent accordées en 1904 et en 1905, à l'école normale de Foix, témoignèrent si bien de ses aptitudes que M. le Recteur la désigna, l'an dernier pour suppléer un professeur malade au Collège de Jeunes filles de Cahors, et qui la fit déléguer, à la rentrée dernière, pour occuper le nouvel emploi de professeur de lettres qui venait d'être créé.

Heureuse de la confiance qu'on lui témoignait, Mlle Rousse reprit sa tâche avec zèle, menant de front la préparation de ses cours et celle d'un examen difficile. Vous l'avez vue à l'œuvre, vous qui m'entourez, ses collègues, ses élèves ; vous savez avec quelle conscience elle préparait ses leçons, elle corrigeait les devoirs ; cette besogne souvent fastidieuse, elle la faisait avec joie, car elle aimait l'enseignement, elle aimait ses élèves. Déjà en proie au terrible mal qui devait l'emporter, elle disait à l'une de ses collègues, qu'elle trouvait dans la classe un dérivatif à ses souffrances, un moment d'acalmie.

Hélas ! elle avait trop présumé de ses forces. Après les congés du 1<sup>er</sup> janvier ; elle semblait plus fatiguée ; souvent elle se plaignait de violentes maux de tête. Elle fut obligée de s'arrêter ; déjà la crise aiguë commençait et une maladie atroce, qui ne pardonne pas, allait la torturer sans répit jusqu'à la fin. Pendant qu'elle subissait un véritable supplice, elle conserva une rare énergie : les personnes qui l'ont vue alors l'entendaient gémir à peine quand les douleurs étaient par trop violentes.

Avant-hier soir, la mort vint mettre un terme à ses souffrances ; elle s'est endormie, muet terme ne convient mieux, car elle a conservé sur sa couche funéraire cet air sérieux et doux que vous connaissez bien, et ses yeux clos donnaient l'impression d'un sommeil paisible.

Plus d'une soule afin qu'Ursule ne trouvât aucune différence, à l'intérieur du moins, entre l'ancienne et la nouvelle chambre. Mais la jeune fille, qui puisait tout son bonheur dans les yeux de Savinien, montra la plus douce résignation. En cette circonstance, elle charma ses deux vieux amis et leur prouva pour la millième fois, que les peines du cœur pouvaient seules la faire souffrir. La douleur que lui causait la perte de son parrain était trop profonde pour qu'elle sentit l'amertume de ce changement de fortune, qui, cependant, apportait de nouveaux obstacles à son mariage. La tristesse de Savinien, en la voyant si réduite, lui fit tant de mal, qu'elle fut obligée de lui dire à l'oreille, en sortant de la messe, le matin de son entrée dans sa nouvelle maison :

« L'amour ne va pas sans la patience ; nous attendrons ! »

Dès que l'intitulé de l'inventaire fut dressé, Massin, conseillé par Goupil, qui se tourna vers lui par haine secrète contre Minoret, en espérant mieux du calcul de cet usurier que de la prudence de Zélie, fit mettre en demeure madame et M. de Portenduère, dont le remboursement était échu. La vieille dame fut étourdie par une sommation de payer cent vingt-neuf mille cinq cent dix-sept francs cinquante-cinq centimes aux héritiers dans les vingt-quatre heures, et les intérêts à compter du jour de la de-

naient à son visage un aspect modeste, timide, qui lui était naturel.

La douceur, le sérieux du caractère, la modestie étaient ses vertus principales, celles qu'on voyait tout d'abord, mais ceux qui ont eu le privilège de la mieux connaître ont vite remarqué qu'elle avait d'autres qualités. Elle savait être gaie, enjouée à l'occasion, elle ne manquait pas d'entrain, soit dans sa classe, soit dans le petit cercle de ses amis ; sa conversation comme ses leçons montraient qu'elle était à la fois intelligente et cultivée. A mesure qu'on la connaissait mieux, on l'appréciait davantage. Aussi nous comprenons la douleur de sa pauvre mère qui voit avec une fatale régularité descendre dans la tombe tous ceux qui l'entouraient. Nous nous joignons à sa douleur, que nous faisons nôtre ; puissent nos regrets et nos larmes lui apporter quelque consolation.

Nous ne reverrons plus Mlle Rousse, mais, elle ne sera pas morte pour nous, car elle vivra en notre mémoire. Vous, ses jeunes élèves, vous conserverez pieusement son souvenir de douceur, de bonté, son exemple de conscience et de travail. Tous, sachant avec le poète que l'on « garde la vie aux morts en les aimant », nous lui ferons une place parmi ceux que nous n'oublions pas, à qui l'on pense avec un charme mélancolique, comme on aime à revoir, en un livre familier, un bouquet dont les fleurs se fanent, mais qui imprègnent toutes les pages de son parfum.

Les Prévoyants de l'Avenir

La 405<sup>e</sup> section des Prévoyants de l'Avenir a tenu son assemblée générale dimanche, dans une salle de l'Hôtel de ville. La séance était présidée par M. Parazines, capitaine en retraite.

Après la discussion des divers articles portés à l'ordre du jour, l'assemblée a procédé à l'élection des membres du bureau et du conseil de surveillance de la 405<sup>e</sup> section.

Composition du Bureau

Parazines, Jean, capitaine en retraite, président.

Pezet, Jean, tanneur, vice-président. Hérel, Jules, employé des Contributions directes, trésorier.

Courtau, Joseph, recouvreur, trésorier-adjoint.

Vaurès, Calixte, agent d'assurances, secrétaire.

Parazines, Jean-Louis, typographe, secrétaire-adjoint.

Giustiniani, François, huissier, comptable.

Ibert, Eugène, horticulteur, archiviste

Composition du Conseil de surveillance

Feydet, Jean, chef de bureau à la Préfecture, président.

Bris, Marcelin, brigadier de police, secrétaire.

Duthil, Etienne, employé, assesseur.

Astruc, Guillaume, épiciier, — Delbru, André, employé, —

\*\*\*

Au cours de cette séance, M. Pezet, vice-président, a remis à M. Parazines, président, une médaille d'argent que le Comité central lui a décernée en récompense de dévouement et des services qu'il a rendus à la société. Les applaudissements unanimes de l'Assemblée ont prouvé au dévoué président que la décision du Comité central était approuvée sans réserve.

Banque de France

Du compte rendu de l'assemblée générale des actionnaires de la Banque de France, nous extrayons les renseignements suivants qui intéressent la succursale de Cahors.

Le montant des opérations de la Banque pendant l'année 1905 était de 3.215.300 fr., en 1906 il a été de 4.442.800 fr. soit une augmentation de 1.227.500 francs.

Dans le classement des succursales selon l'importance de leurs opérations pendant l'année 1906, la succursale de Cahors est classée la 127<sup>e</sup>, soit la dernière.

Les résultats des opérations se clôturent par une perte de 10.078 fr.

Rue Bouscarrat

On a lu, dans les journaux, l'incident qui s'est produit tout récemment au numéro 20 de la rue Bouscarrat et l'on sait que l'auteur de l'incident a été retrouvé.

Mais l'enquête terminée, nous croyons devoir dire que l'affaire est loin d'avoir l'importance qui tout d'abord lui fut donnée.

Si elle sort un peu du cadre des faits divers ordinaires qui se produisent dans ces quartiers, elle n'aura pas néanmoins de conséquences graves.

Contributions indirectes

L'Officiel publie la statistique mensuelle des quantités de vins enlevées de chez les récoltants et des stocks restant chez les marchands en gros durant le mois de janvier 1907.

Voici pour le Lot le résultat de cette statistique :

Quantités de vins sorties : 23.044 hectolitres.

Antérieurs depuis le commencement de la campagne (1<sup>er</sup> septembre 1906) 60.785 hectolitres.

Total, 83.829 hectolitres.

Stock commercial à la fin de janvier 10.504 hectolitres.

Manœuvres de brigade

Le 7<sup>e</sup> de ligne prendra part cette année, vers la fin du mois d'oct, à des manœuvres de brigade qui s'effectueront dans la zone comprise entre Fumel, Penne, Boug-de-Visa, Moissac, Lafrançaise, Lauzerte, Tournon, etc.

Notre régiment combatta d'abord contre le 9<sup>e</sup> ; puis les deux régiments, qui forment la 65<sup>e</sup> brigade, manœuvreront depuis le 4 septembre jusqu'au 6, contre le 11<sup>e</sup> et le 20<sup>e</sup>, formant la 66<sup>e</sup> brigade.

La 65<sup>e</sup> brigade devra être concentrée aux environs de Lafrançaise, dans la soirée, du 6 septembre, veille de la première rencontre.

Jusqu'au 6, les deux brigades formant la 33<sup>e</sup> division manœuvreront de concert contre un ennemi figuré.

La dislocation aura lieu à la fin de la manœuvre de cette journée et, comme toujours, le 7<sup>e</sup> regagnera sa garnison par voie d'étapes, qu'il est obligé d'effectuer chaque année, ce pendant que les autres régiments sont rentrés chez eux depuis quelques jours.

Orphéon de Cahors

Dimanche 3 mars 1907

Un grand Concert sera offert par l'Orphéon de Cahors à ses membres honoraires le dimanche 3 mars, dans la salle du théâtre de Cahors, avec le concours de l'Orchestre Symphonique, de l'Union Artistique et Littéraire, de Mlle Germaine Le SENNE, soprano de l'Opéra, de M. ANDRIEUX, fort ténor, de M. ESPINAS, comique, genre Polin.

PROGRAMME

1<sup>re</sup> PARTIE

- 25<sup>me</sup> Symphonie. 1. Allegro. 2. Finale. Haydn. Orchestre.
- O Mon Cahors !. Paroles de M. Delbouis. Musique de... M. Kelsen. M. Arnaudet.
- M. Espinas dans son répertoire comique
- a) Romance de Lala. Rouch. b) Est-il vrai. Tagliacolo. M. Andrieux.
- Divinité du Styx. Gluck. Mlle G. Le Senne.
- a) Chant hindou. Bemberg. b) Près de toi. Miremont. M. Frécheville.
- L'anatomie du concert, chansonnette comique M. Espinas.

URSULE MIROUËT

Par H. DE BALZAC

DEUXIÈME PARTIE

LA SUCCESSION DE MINORET

Après avoir une dernière fois contemplé tour à tour ses fenêtres et Savinien, elle sortit pour se rendre à l'auberge, accompagnée de la Bougival, qui portait son paquet, du juge de paix, qui lui donnait le bras, et de Savinien son doux protecteur. Ainsi, malgré les plus sages précautions, le défiant jurisconsulte se trouvait avoir raison : il allait voir Ursule sans fortune et aux prises avec les héritiers.

Le lendemain soir, toute la ville était aux obsèques du docteur Minoret. Quand on y apprit la conduite des héritiers envers sa fille d'adoption, l'immense majorité la trouva naturelle et nécessaire : il s'agissait d'une succession, le bonhomme était cachottier, Ursule pouvait se croire des droits, les héritiers défendaient leur bien, et, d'ailleurs, elle les avait assez humiliés pendant la vie de leur oncle, qui les recevait comme des chiens dans un jeu de quilles. Désiré

Minoret, qui ne faisait pas merveille dans sa place, disaient les envieux du maître de poste, arriva pour le service. Hors d'état d'assister au convoi, Ursule était au lit en proie à une fièvre nerveuse tant causée par l'insulte que les héritiers lui avaient faite que par sa profonde affliction.

— Voyez donc cet hypocrite qui pleure ! disaient quelques-uns des héritiers en se montrant Savinien vivement affligé de la mort du docteur.

— La question est de savoir s'il a raison de pleurer, répondit Goupil. Ne vous pressez pas de rire, les scelles ne sont pas levées.

— Bah ! dit Minoret, qui savait à quoi s'en tenir, vous nous avez toujours effrayés pour rien.

Au moment où le convoi partit de l'église pour se rendre au cimetière, Goupil eut un amer déboire : il voulut prendre le bras de Désiré ; mais en le lui refusant, le substitut renia son camarade en présence de tout Nemours.

— Ne nous fâchons point, je ne pourrais plus me venger, pensa le maître clerc, dont le cœur se gonfla comme une éponge dans sa poitrine.

Avant de lever les scelles et de procéder à l'inventaire, il fallut le temps au procureur du roi, tuteur légal des orphelins, de commettre Bongrand pour le représenter. La succession Minoret, de

laquelle on parla pendant dix jours, s'ouvrit alors et fut constatée avec l'aide du maître de poste, disaient les envieux du maître de poste, arriva pour le service. Hors d'état d'assister au convoi, Ursule était au lit en proie à une fièvre nerveuse tant causée par l'insulte que les héritiers lui avaient faite que par sa profonde affliction.

— Voyez donc cet hypocrite qui pleure ! disaient quelques-uns des héritiers en se montrant Savinien vivement affligé de la mort du docteur.

— La question est de savoir s'il a raison de pleurer, répondit Goupil. Ne vous pressez pas de rire, les scelles ne sont pas levées.

— Bah ! dit Minoret, qui savait à quoi s'en tenir, vous nous avez toujours effrayés pour rien.

Au moment où le convoi partit de l'église pour se rendre au cimetière, Goupil eut un amer déboire : il voulut prendre le bras de Désiré ; mais en le lui refusant, le substitut renia son camarade en présence de tout Nemours.

— Ne nous fâchons point, je ne pourrais plus me venger, pensa le maître clerc, dont le cœur se gonfla comme une éponge dans sa poitrine.

Avant de lever les scelles et de procéder à l'inventaire, il fallut le temps au procureur du roi, tuteur légal des orphelins, de commettre Bongrand pour le représenter. La succession Minoret, de

son, qui valait six mille francs, et il obtint des termes pour le surplus. Pour pouvoir placer les livres qu'Ursule voulait racheter, Bongrand fit détruire la cloison intérieure de deux pièces au premier étage, après avoir observé que la profondeur de la maison répondait à la longueur du corps de bibliothèque. Savinien et le juge de paix pressèrent si bien les ouvriers qui nettoyaient cette maisonnette, la peignaient et y mettaient tout à neuf, que, vers la fin du mois de mars, l'orpheline put quitter son auberge, et retrouva dans cette laide maison une chambre pareille à celle d'où les héritiers l'avaient chassée ; car elle fut meublée de ses meubles repris par le juge de paix à la levée des scelles. La Bougival, logée au-dessus, pouvait descendre à l'appel d'une sonnette placée au chevet du lit de sa jeune maîtresse. La pièce destinée à la bibliothèque, la salle du rez-de-chaussée et la cuisine encore vides, mises en couleur seulement, tendues de papiers frais et repeints, attendaient les acquisitions que la filleule ferait à la vente du mobilier de son parrain. Quoique le caractère d'Ursule leur fût connu, le juge de paix et le curé craignaient pour elle ce passage si subit à une vie dénuée des recherches et du luxe auxquels le défunt docteur avait voulu l'habituer. Quant à Savinien il en pleurait. Aussi avait-il donné secrètement aux ouvriers et au tapissier

plus d'une soule afin qu'Ursule ne trouvât aucune différence, à l'intérieur du moins, entre l'ancienne et la nouvelle chambre. Mais la jeune fille, qui puisait tout son bonheur dans les yeux de Savinien, montra la plus douce résignation. En cette circonstance, elle charma ses deux vieux amis et leur prouva pour la millième fois, que les peines du cœur pouvaient seules la faire souffrir. La douleur que lui causait la perte de son parrain était trop profonde pour qu'elle sentit l'amertume de ce changement de fortune, qui, cependant, apportait de nouveaux obstacles à son mariage. La tristesse de Savinien, en la voyant si réduite, lui fit tant de mal, qu'elle fut obligée de lui dire à l'oreille, en sortant de la messe, le matin de son entrée dans sa nouvelle maison :

« L'amour ne va pas sans la patience ; nous attendrons ! »

mande, à peine de saisie immobilière. Emprunter pour payer était chose impossible. Savinien alla consulter un avocat à Fontainebleau.

(A suivre)

8. Au son des cloches. . . . . Manescau.  
M. Arnaudet.  
9. Air de Sigur. . . . . Reyser.  
Mlle G. Le Senne.  
10. Pompéi (Chœur). . . . . J. Ritz.  
Orphéon.
- 2<sup>e</sup> PARTIE
1. Mosaïque sur des motifs  
de Weber. . . . . Weber.  
Orchestre.  
2. Le joyeux tourlourou,  
chansonnette comique,  
M. Mazet.  
3. Le mendiant d'amour. . . . . Goublier.  
M. Heilles.  
4. Le Nil : mélodie avec ac-  
compagnement de  
violon. . . . . X. Leroux.  
Mlle G. Le Senne.  
5. Le banquet politique, monologue  
M. Espinas.  
6. Les Guerriers (Chœur). . . . . St-Saëns.  
Orphéon.  
7. a) Cavatine de Faust. . . . . Gounod.  
b) Les lèves et le cœur. . . . . Tagliafico.  
M. Andrieux.  
8. M. Espinas dans son répertoire comique  
9. Madame Favart. « Quand  
il cherche ». . . . . Offenbach.  
M. Arnaudet.  
10. Air du Tasse. . . . . Godard.  
Mlle G. Le Senne.  
11. YO QU'UN COU « œuvre lo-  
cale ». Musique de M. Breil. Soli,  
chœur et orchestre.

**Un Truc nouveau**

Comédie bouffe en 1 acte  
Georges Bidonnet. . . . . M. J. Olié.  
Gracius Plumedole. . . . . M. Quercy.  
Jean, domestique. . . . . M. A. Picot.  
Suzanne. . . . . Mme N

Prix des places : Fauteuils, loges  
de face et d'avant scène, 4 francs ; loges  
de côté, 3 francs ; premières, 2 fr.  
50 ; parquet, 1 fr. 75 ; parterre, 1 fr. ;  
secondes, 0 fr. 50 centimes.

La location est ouverte par MM.  
les membres honoraires jusqu'au jeu-  
di 28 inclus. Passé ce délai la loca-  
tion sera ouverte au public.

**Nos DÉPÊCHES**

Télégrammes reçus hier :

Paris, 25 février, 1 h. 41 s.

**Terrible éboulement**

Quatre enfants et leur mère ont  
péri dans la commune de Farges-  
en-Septaine, près de Bourges, éra-  
sés par l'éboulement d'une maison.

**Tirage d'obligations**

Au tirage de la Ville de Paris  
1904, le numéro 157.244 gagne  
200.000 fr.

**M. Chéron dans l'Est**

M. Chéron a quitté Nancy dans  
la matinée pour se rendre à Belfort.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 26 février, 1 h. 35 s.

**Conseil des Ministres**

Au Conseil des ministres de ce  
matin M. Viviani a indiqué le sens  
des déclarations qui seront faites  
samedi à la Chambre pour répon-  
dre aux interpellations sur l'ap-  
plication de la loi sur le repos  
hebdomadaire.

**Les évêques**

ne se soumettent pas  
L'instruction du Pape aux évê-  
ques français envoyée hier, leur  
recommande la passivité absolue,  
une ignorance totale des autori-  
tés civiles et la rupture des con-  
trats de location déjà conclus.

**Arrondissement de Cahors**

Lanzès  
Conseil municipal. — Dimanche, le  
Conseil municipal s'est réuni à l'issue de  
la première messe; séance intéressante,  
car l'ordre du jour portait location de  
l'église et du presbytère.

Vétérans des Armées de terre et de  
mer. — Les vétérans des armées de ter-  
re et de mer, de la section de Lanzès se  
sont réunis dimanche, à la mairie de  
Lanzès, lieu ordinaire des réunions,  
sous la présidence de M. Delfau, hui-  
sier, vice-président, assisté de MM. Ma-  
lique, secrétaire et Alayrac, trésorier.  
La réunion commença à 2 h. 1/2. Un  
grand nombre de membres adhérents  
avaient répondu à la convocation.  
Le président expose à l'assemblée, que  
la section formée depuis le mois de juil-  
let dernier, n'a pas encore fait l'acqui-  
sition d'un drapeau.  
M. Alayrac, trésorier, fait connaître  
la situation financière de la section, et  
il résulte de cet exposé qu'il n'y a pas en  
caisse la somme suffisante disponible,  
pour acheter le drapeau réglementaire,  
qui coûtera de 120 à 130 fr.  
Après cette communication, plusieurs  
membres prirent la parole, les uns étaient

d'avis d'attendre qu'il y eut en caisse  
une somme suffisante pour se procurer  
un drapeau, tandis que d'autres étaient  
décidés à l'achat immédiat.  
M. Delfau propose alors à l'assemblée  
de verser un franc chacun, ce qui don-  
nerait 50 francs (il y a 53 membres) la-  
quelle somme ajoutée à celle qui est en  
caisse permettrait l'achat immédiat. A  
l'unanimité cette proposition est accep-  
tée et le président autorisé à procéder  
à cet achat.

Les cotisations étant payées par tri-  
mestre, le trésorier désirerait qu'à l'ave-  
nir on paie par semestre, cela lui évite-  
rait des écritures, il en est ainsi décidé.  
M. Malique, secrétaire, demande à ce  
que la section lui achète une machine à  
écrire. Va le peu de ressources dont dis-  
pose la section, cette demande est ajour-  
née.

Le vice-président fait connaître à  
l'assemblée que le Conseil Général d'ad-  
ministration dans sa séance du mois de  
juillet dernier, a décerné une médaille  
d'argent et un diplôme à M. Ségala, pré-  
sident de la section de Lanzès, pour ser-  
vices rendus à cette section. Au nom de  
tous, il est heureux de lui offrir ses féli-  
citations.

**Cours**

Conseil municipal. — Le 23 février  
1907 à 2 heures du soir, sur la convoca-  
tion de M. le maire, s'est réuni dans le  
lieu ordinaire de ses séances, le Conseil  
municipal de la commune de Cours, pour  
autoriser M. le maire à procéder au fer-  
mage des deux églises et des deux pres-  
bytères (Cours et St-Michel).

A l'unanimité il a été décidé de laisser  
les deux églises libres à l'exercice du  
culte; et proposer aux desservants actuels  
qu'on leur laisserait les Presbytères  
moyennant un bail gratuit, à condition  
que les desservants prendraient à leurs  
charges l'entretien de l'entier entien-  
tretien extérieur et intérieur, le loyer d'ha-  
bitation, et l'assurance contre l'incendie  
étant évalué environ cinquante francs.

Les syndiqués des tabacs de la com-  
mune de Cours, ont été convoqués par  
M. le Vice-Président le 23 février à 4  
heures du soir.

M. le Vice-Président leur a fait part,  
avec regret, de la démission de M. Iches  
leur président et de vouloir bien accep-  
ter la sienne.

Sur ce, les syndiqués à l'unanimité,  
ont acclamé pour président M. Ostrowski  
avocat à Cahors, et M. Para, maire,  
vice-président.

Ils se sont quittés en attendant que  
toutes les communes où se cultive le  
tabac demandent une augmentation de  
prix, attendu que l'état a augmenté tous  
les fonctionnaires, et a négligé les ou-  
vriers agricoles qui toute l'année sou-  
tiennent le tabac de l'Etat.

**Arrondissement de Figeac**

Figeac  
Libre-Pensée. — Le groupe de la li-  
bre-pensée l'Emancipation figeacoise, a  
décidé, dans sa réunion mensuelle de  
dimanche 24 février, de porter à la con-  
naissance des groupes similaires de la  
région et aux groupements républicains  
laïques, que la société organise pour fin  
mars 1907 une grande fête laïque ayant  
pour but de fêter la séparation.

C'est avec le concours d'un délégué de  
la Fédération nationale des Libres pen-  
seurs de France, qu'une grande confé-  
rence publique sera organisée où le su-  
jet suivant sera traité : « La Séparation;  
l'Œuvre de la Libre-Pensée; ce qui a été  
fait, ce qui reste à faire. »

Il sera donné incessamment la date  
exacte de cette grande manifestation, où  
tous les adeptes de la pensée libre se  
réuniront pour fêter avec joie le résultat  
déjà obtenu.

Les désespérés. — Avant-hier, di-  
manche, vers six heures du matin, M.  
Roland, âgé de 43 ans, fabricant de ga-  
loches à Lissac, a mis fin à ses jours en  
se pendant dans son atelier. Ce malheu-  
reux se croyait atteint d'une maladie in-  
curable, ce qui l'a poussé à cette funeste  
détermination.

La gendarmerie s'est transportée à  
Lissac pour procéder aux constatations  
d'usage.

Tribunal correctionnel. — Audience  
du 23 février. — Le tribunal prononce  
deux condamnations à 50 fr. chacune  
pour chasse avec engins prohibés.

**Lacapelle-Marival**

Obsèques. — Vendredi 22 février ont  
eu lieu à Lacapelle-Marival les obsèques  
de Madame Joséphine Pradelle, épouse  
de M. Pradelle ancien président du Con-  
seil d'arrondissement de Figeac.

Cette triste cérémonie a donné lieu à  
une imposante manifestation, car rare-  
ment si grand concours de population  
avait été vu.  
De toutes les communes du canton les  
amis de cette famille si éprouvée s'étaient  
donné rendez-vous, malgré les mauvais  
temps. Nous avons distingué dans la  
foule, en dehors des nombreux amis de  
Lacapelle, MM. Laparra, fils de notre  
estimé Conseiller général. Les maires de  
Bouysson, Espeyroux, Le Bourg, etc. M.  
Vayssières, ancien collègue de M. Prade-  
lle au Conseil d'arrondissement, M. Lalo,  
Cadiergue d'Aynac, Laborde, Soubré

et tant d'autres amis dont nous regret-  
ton de ne donner les noms.

A vous amis connus et inconnus, nous  
adressons de la part de M. Pradelle et de  
tous les siens, l'expression émue de notre  
reconnaissance.

**Albiac**

Election municipale. — Les électeurs  
de la commune d'Albiac sont convoqués,  
le dimanche 3 mars pour procéder à l'é-  
lection d'un conseiller municipal en rem-  
placement de M. Fontanilles, maire dé-  
cédé.

**Saint-Céré**

Pour l'hospice. — La commission de  
répartition des fonds du pari mutuel a  
voté 10 000 francs pour l'agrandisse-  
ment de l'hôpital de St-Céré.

Assistance obligatoire. — Nous rap-  
pelons au public que pendant un délai de  
vingt jours à compter du dépôt de la li-  
ste des vieillards, des infirmes et des in-  
curables qui recevront en 1907 l'allocation  
mensuelle prévue par la loi du 14  
juillet 1905, tout vieillard, infirme ou in-  
curable dont la demande a été rejetée  
par le Conseil, peut présenter sa récla-  
mation à la mairie; dans le même délai,  
tout habitant ou contribuable de la com-  
mune peut réclamer l'inscription ou la  
radiation des personnes omises ou indé-  
terminées sur cette liste.

Ce dépôt ayant été effectué à la mairie  
le 17 courant, les réclamations seront  
reques jusqu'au 8 mars inclus.

Fête scolaire. — Le dimanche 17 fé-  
vrier a eu lieu, pour la première fois, à  
l'école laïque de Lacandourcet, une agréa-  
ble soirée récréative donnée par les élève  
de cette école, sous l'habile direction  
de Mme et M. Soulié, les dévoués insti-  
tuteurs. Le nombreux public qui emplissait  
la salle a été tour à tour charmé par des  
monologues, chants et chansonnettes.  
Une fantaisie sur « Faust » a été habile-  
ment jouée par deux jeunes artistes avec  
violon et flûte.

Notons en passant la chansonnette  
comique : « le Bal de l'Hôtel-de-Ville »,  
qui a égayé un moment l'auditoire, et un  
joli monologue : « le choix d'un Mari ».

En somme très belle soirée. Il serait à  
souhaiter que cet exemple fût continué  
et suivi, cela pour le plus grand bien de  
cette commune et de nos écoles laïques.

En terminant, nous adressons aux jeun-  
es organisateurs et à leurs dévoués et  
sympathiques maîtres nos plus sincères  
félicitations pour leur beau succès.

**Bio**

Conseil municipal. — Le conseil mu-  
nicipal s'est réuni le dimanche 17 février,  
afin de statuer sur les baux qu'il conven-  
ait de passer relativement à l'église et  
au presbytère. Onze membres étaient  
présents.

Par dix voix contre une, le conseil dé-  
cide, après des considérations nettement  
défavorables au curé actuel, de ne pas  
traiter avec lui et de le tolérer simple-  
ment à l'église.

Et par onze voix, le conseil décide de  
lui louer pour un an le presbytère moyennant  
la somme de 100 francs.

**Arrondissement de Gourdon**

Gourdon  
Bal de charité. — Sur l'initiative de  
quelques notables de notre ville, les  
commerçants de Gourdon doivent se réu-  
nir pour jeter les bases de l'organisation  
d'un grand bal de charité, sous la prési-  
dence d'honneur de M. le sous-préfet et  
de M. le maire de Gourdon.

Nous ne pouvons qu'encourager les  
organisateur de cette fête et les féliciter  
de leur heureuse idée.

Etat civil du 1<sup>er</sup> au 15 février. —  
Naissances : Brunel Marcel Victor, aux  
Stendoux. — Vargues Albert, au Mas-de-  
Jacques. — Bouysson Adrien, rue Mar-  
sis. — Albressac Berthe, à Lavayssac.

Mariages : Vinel Paul-François-Alexan-  
dre-Florentin, négociant, 27 ans, de Ca-  
hors, et Villain Renée-Valentine-Emilie,  
sans profession, 21 ans, de Gourdon.  
Bouygues Théophile, employé des Pos-  
tes, 29 ans, de Dégagnac, et Bouquieu  
Léa-Marcelle-Suzanne, sans profession  
19 ans, de Figeac.

Décès : Lamartine Antoinette, sans  
profession, 86 ans, veuve Clavel, à Font-  
Laval. — Dauliac Elisabeth, sans profes-  
sion, 69 ans, célibataire (hospice). —  
Ferret, Marc, cultivateur, 66 ans, à Con-  
tasy. — Laval Antoine, sans profession,  
82 ans (hospice). — Montagne Pierre,  
sans profession, 87 ans (hospice). — Ber-  
gongouin Jean, sans profession, 79 ans,  
au Pech-d'Agassat. — Foissac Marie,  
sans profession, 72 ans (hospice). — Pu-  
gnat Jeanne, sans profession, 65 ans,  
veuve Lacombe, à Mandou. — Albressac  
Berthe, 4 jours, à Lavayssac.

Marché du 23 février. — Voici la  
mercuriale du marché qui a été tenu sa-  
medi dernier :

50 hectolitres de blé, vendus au prix  
de 20 fr. l'hectolitre ; 50 hectolitres de  
seigle, vendus au prix de 14 fr. l'hecto-  
litre ; 30 hectolitres de maïs, vendus au  
prix de 16 fr. l'hectolitre ; 40 hectolitres  
d'avoine, vendus au prix de 10 fr. 50  
l'hectolitre ; 120 hectolitres de noix,  
vendus au prix de 18 fr. l'hectolitre ; 30

hectolitres de pommes de terre, vendus  
au prix de 6 fr. l'hectolitre.

La volaille s'est vendue à raison de 1  
fr. le demi-kilo ; les dinades, de 0 fr. 70  
à 0 fr. 75 le demi-kilo, et les œufs ont  
valu de 1 fr. 10 à 1 fr. 20 la douzaine.

Arrestation. — Avant-hier, la gen-  
darmerie de Vayrac arrête le nommé  
Jean Boissonnet, né à Angoulême (Cha-  
rente), âgé de 43 ans, sans profession ni  
domicile fixe, pris en flagrant délit de  
vagabondage.

Conduit à Gourdon, ce vagabond a été  
écroué à la prison de notre ville, après  
avoir subi un interrogatoire sommaire  
devant M. le procureur de la République.

**Saint-Germain**

Foire. — Malgré les bizarres varia-  
tions atmosphériques, la foire de Saint-Ge-  
rmain a été passablement belle. Tous les  
foirails de la localité étaient amplement  
approvisionnés de bestiaux. Aussi de  
nombreuses transactions se sont effec-  
tuées à des prix passablement rémuné-  
rateurs.

Cours pratiqués :  
Bœufs de boucherie en hausse et va-  
lant de 40 à 45 fr. les 50 kilos.  
Attelages de 700 à 900 francs la paire.  
Bouvillons de 300 à 400 fr. la paire.  
Veaux, de 0,90 à 1 fr. le kilo.  
Brebis avec agneaux ou prêtes à met-  
tre bas de 35 à 40 fr. pièce.  
Antennaises, de 22 à 25 fr. pièce.  
Moutons de boucherie de 0,75 à 0,80  
le kilo.

Porcs de charcuterie de 60 à 65 fr. les  
50 kilos.  
Porcelets d'élevage, de 20 à 28 francs  
pièce, vente active.

Truffe en quantité presque insigni-  
fiante et valant de 10 à 12 fr. le 1/2  
kilo.

Jardinage toujours très rare et exces-  
sivement cher.  
Volaille de 0,60 à 0,65 le 1/2 kilo.  
Œufs, de 1 fr. à 1 fr. 20 la douzaine.

En somme foire passablement bonne  
pour le commerce local ; aussi les mar-  
chands étalagistes et débitants divers  
paraissent assez satisfaits du bon ré-  
sultat de la journée.

**Chez nos voisins**

**Lot-et-Garonne**

**FUMEL**

**Réponse ouverte à Pierre-Jean**

J'ai bien fait vingt-huit jours, mais  
les premiers seulement ; c'est vous dire  
que j'ai encore de la marge avant d'être  
versé dans la territoriale.

Mon chignon est toujours épais et  
brun, et j'espère qu'à ma deuxième pé-  
riode d'instruction je serais, malgré la  
gamme montée par celles qui me jalou-  
sent le plus bel ornement du 2<sup>e</sup> lanciers  
de la canabèle.

Oui, mon bon Pierre-Jean, encore je  
fais partie de l'armée active, je suis tou-  
jours dénicher sous certains évier des  
petits vers rouges, véritable régal pour  
les petits goujons.

Rien d'étonnant à ce qu'il y ait beau-  
coup de suicides, quand votre bonne  
amie se rend à la pêche.

Je vous annonce pour ces premiers  
beaux jours, des parties de pêche in-  
terminables, des véritables parties qui  
commenceront au lever du soleil pour fi-  
nir avec le crépuscule.

Vous conviez- vous être de ces parties ? Je  
vous convie.

Nous suivrons des chemins bien con-  
nus. Nous dépasserons Guarrigues !...  
Nous nous arrêterons aux endroits pro-  
pices ; tantôt au pied d'une source se  
dévérant dans le Lot sous une couche  
épaisse de vert gazou, tantôt au faite  
d'un rocher surplombant à pic un petit  
remous, nous tendrons nos lignes honi-  
cides, pour faire au goujon une guerre  
impitoyable.

Nous irons plus loin. La rive toujours  
atrayante nous fera trouver moins long  
un parcours qui ne sera qu'agréable.

Nous dépasserons le Moulinet, nous  
irons jusqu'à Orgueil. Nous remplirons  
de goujons notre petit panier ; et le soir  
venu, nos lignes soigneusement re-  
plées, nous reviendrons à petits pas en  
dévissant.

Nous causerons ! Il est si bon de cau-  
ser quand on se comprend. Sans parti-  
pris nous jaserons de toute chose !

Nous ne nous emballerons pas sur la  
politique, nous ne frémirons pas sur la  
question sociale, nous conserverons tout  
notre-sang froid en causant du patronat  
des dames de Fumel.

Il sera expressément défendu de rire  
si par hasard il était question du Comi-  
té républicain.

**VOUS QUE TORTURE  
LA BRONCHITE**



Fernand Vallot

LA PREUVE Paris, 5 Janvier 1905.—  
« Depuis quelques années,  
ma fillette avait régulièrement chaque hiver  
bronchite sur bronchite. J'essayai le traite-  
ment à l'Emulsion Scott ; immédiatement  
mon enfant se trouva mieux et fut bientôt  
rétablie. J'ajouterai que ma fille aime  
beaucoup l'Emulsion Scott ». — Mme A. Vallot,  
Sage-Femme, 16, Rue St-Ferdinand.

LE POURQUOI Rien de surprenant à ce que l'Emulsion Scott soit  
aussi efficace. On a pris une peine infinie et  
dépensé des sommes considérables à perfectionner un remarquable  
procédé qui, transformant l'huile de foie de morue en Emulsion Scott,  
l'a rendue parfaitement savoureuse et digestible pour l'organisme le plus  
délicat, celui même des bébés. La formule en est parfaite et hautement  
appréciée des Docteurs. Pour être sûr de guérir, réclamez donc toujours  
bien le véritable facon Scott avec sa marque « Le Pêcheur et la morue ».  
Prix unique en toutes pharmacies : 4 Fr. 50 le facon, 2 Fr. 50 le demi.  
Échantillon franco contre 0.50 de timbres adressés à l'EMULSION  
SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, PARIS.

cain est une véritable boîte à conserve  
réservée à l'usage des éléments réaction-  
naires.

Nous nous serrerons la main, et ren-  
trant chacun chez nous, nous prendrons  
la liberté de nous demander comment il  
peut se faire que quelques républicains  
excellents, soient dévoués à servir de  
pilliers à une association aussi anti-dé-  
mocratique que le comité dont Fumel se  
trouve affligé.

Que je serais heureuse si vous vouliez  
avec moi suivre les bords du Lot armés  
l'un et l'autre d'un roseau natif de Per-  
pignan.

Aux baisers de la brise et au murmure  
des sources cachées nous effleurierions  
les questions diverses.

Si vous acquiescez à ma demande,  
Pierre-Jean, je me déclare pour la vie  
la plus dévouée de vos servantes ?

CLAIRETTE.

Souffrez-vous de la constipation ?  
N'hésitez pas à acheter chez votre phar-  
macien une boîte de Pilules Suisses.  
Avec une dépense de 3 à 6 centimes  
par jour, vous guérissez rapidement.

**La bienvenue à Cahors**

Une nouvelle comme la suivante qui  
intéresse tant de personnes et qui nous  
vient d'un habitant de Montauban ne  
peut être que bien accueillie.

M. L. Bergougnon, 113 rue Casseras,  
à Montauban nous dit :

« Malgré tous les traitements suivis  
depuis de nombreuses années, j'étais  
toujours atrocement pris des reins. Les  
souffrances me prenaient dès que je fai-  
sais un effort ou à la moindre fatigue.  
Cette dernière année, je ne sais si c'est  
l'âge ou le manque d'activité, les dou-  
leurs devinrent plus aiguës et je ne pou-  
vais plus faire un mouvement. La nuit  
mon sommeil était agité, je ne pouvais  
trouver une position convenable pour  
reposer. J'avais les chevilles enflées, des  
varices, mes urines étaient épaisses et  
déposaient beaucoup. J'étais découragé  
car j'avais essayé toutes sortes de médi-  
caments, des frictions, des pointes de  
feu, etc. j'étais allé aux eaux mais rien  
n'avait eu sur moi de résultat décisif.  
C'est alors que je fis usage des Pilules  
Foster pour les Reins, vendues à la Phar-  
macie Orliac, à Cahors. Je fus très heu-  
reux dès les premiers jours de ressentir  
un bien-être auquel je n'étais plus habitu-  
é. Je souffrais moins, je reposais mieux  
et après douze jours de traitement régulier  
j'étais bien soulagé. Aussi je recom-  
manderai les Pilules Foster pour les  
Reins chaque fois que j'en aurai l'oc-  
casion. Je certifie exact ce qui précède et  
vous autorise à le publier. »

Les véritables Pilules Foster rama-  
nent à la santé doucement et sans  
secousse tout le délicat appareil des  
reins, les aidant à purifier le sang et à  
chasser du corps avec les urines, les dé-  
chets qui sont la cause du mal de tête,  
du rhumatisme, des désordres de l'urine,  
de la gravelle, des pierres dans la vessie  
et de l'albuminurie.

Exigez bien les véritables Pilules Foster  
pour les Reins dont l'efficacité est  
universellement connue ; elles sont uni-  
ques dans leur genre : surtout ne vous  
laissez pas substituer une imitation  
avec un nom plus ou moins approchant.  
On peut se les procurer dans toutes les  
pharmacies à raison de 3 fr. 50 la boîte  
ou de 19 fr. les 6 boîtes, ou franco par  
la poste en envoyant le montant voulu à :  
Spécialités Foster, H. Binac, Pharma-  
cien, 25, rue St-Ferdinand, Paris.  
J. C. 23.

**A VENDRE**

POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE  
un COUPÉ

Très léger, en excellent état.  
S'adresser au Bureau du Journal.

**Mal de Tête**

MIGRAINE - NÉURALGIE  
Immédiatement soulagé et guéri  
par le badigeonnage  
qui se colore ni attire le pou. ÉDRINE

Rien à avaler  
1 fr. 50 le facon. — Dépôt pour Cahors  
Pharmacie FOURNIE, place du Mar-  
ché ; pour Gourdon ph<sup>e</sup> MEULET.

**Chemin de fer d'Orléans**

**Excursions**

En Touraine, aux Châteaux des  
bords de la Loire et aux Stations  
baignoires de la ligne de Saint-  
Nazaire au Croisic et à Guérande.

1<sup>er</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup>  
classe 63 fr. — Durée 30 jours, avec  
faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Am-  
boise — Tours — Chenonceaux et re-  
tour à Tours — Loches et retour à  
Tours — Langeais — Saumur — Angers  
— Nantes — Saint-Nazaire — Le Croi-  
sic — Guérande et retour à Paris, via

**CRÉDIT FONCIER DE FRANCE**

Le Crédit Foncier prévient les porteurs d'obligations  
communales 1880, ayant jusqu'ici conservé leurs titres,  
qu'ils seront admis à nouveau, par 1<sup>er</sup> au 15 mars prochain,  
à demander l'échange, titre pour titre, de leurs obli-  
gations anciennes contre des obligations nouvelles de  
l'emprunt communal 3 0/0 1906.

Les échangistes recevront, en sus du coupon dû de  
la 4<sup>e</sup> mars, une prime de 2 fr. 50 par titre.

L'échange sera définitivement clos le 15  
mars prochain; le Crédit Foncier se réserve  
de disposer ensuite des titres 3 0/0 1906  
non réclamés.

</

## Bibliographie

Favorisée par une température exceptionnelle, et plus suivie que jamais, la saison bat son plein sur la Côte d'Azur, et c'était le moment d'évoquer, dans le merveilleux décor que l'on sait, l'un des épisodes sportifs auxquels s'intéresse le monde entier.

Le *Monde Illustré* n'a pas laissé échapper cette occasion d'offrir à ses lecteurs une illustration, très artistique et très actuelle à la fois, et l'on verra, avec grand intérêt, dans son numéro de la semaine, une belle double page sur *Le tir aux Pigeons de Monte-Carlo pendant le Grand-Prix*.

Il faut signaler dans le même numéro de curieux articles illustrés sur *La peine de Mort et la Guillotine*, sur *Chevaux de Cirque* et le monde des arènes et des pistes, sur *Le Curé peintre*, du département de l'Oise, auquel son talent a valu un prosbytère qui lui a été offert par la municipalité de son village.

Nous ne saurions oublier de mentionner deux excellents portraits des morts illustres de la semaine : *La Princesse Clémentine de Saxe-Cobourg*, mère du prince de Bulgarie, et le *Poète Italien Carducci*.

La saison de la Côte d'Azur battant son plein au point de vue tant artistique que sportif, le tir aux pigeons de Monte-Carlo est un sujet bien d'actualité, ainsi que le champion de cette année, un Anglais : *M. Harry Hall*. Une vue du stand et un portrait du vainqueur paraissent dans le numéro du *Monde Illustré*, qui nous montre aussi le mouvement sportif mondain à Paris, avec de pittoresques scènes de *Patinage au bois de Boulogne*.

Les amateurs d'aérostation auront de quoi se satisfaire avec un article très curieusement documenté sur les *Ballons* et sur quelques ascensions particulièrement mouvementées.

Les curieux de recherches historiques littéraires se plairont au groupe des « *Poètes maudits* », parmi lesquels *Chatterian*, à qui l'Odéon fait en ce moment les honneurs d'une brillante reprise.

A citer encore, entre autres intéressants articles illustrés : *L'Exposition des Femmes Peintres*, et la *Semaine Théâtrale*, où sont notées les scènes les plus typiques des pièces nouvelles.

Les œuvres complètes d'Alfred de Musset à 50 centimes le volume

« *Carmosine* », une des plus jolies comédies d'ALFRED DE MUSSET, paraît aujourd'hui dans les *Editions Parisiennes*.

Nul doute que ce nouveau chef-d'œuvre, fort bien illustré, n'obtienne le succès éclatant qu'ont rencontré les autres volumes du Maître dans cette si coquette et si commode édition dont l'extraordinaire marché défie toutes les concurrences.

## Chronique agricole

### LA FIÈVRE APHTEUSE

Depuis le mois de juillet, où l'on commença à parler de la fièvre aphteuse, cette épidémie s'est répandue petit à petit, gagnant chaque jour quelques étables, quelques communes, quelques départements ; de sorte

que nous sommes toujours dans la période croissante.

Il faut donc que nous luttons tous contre le fléau. Il faut demander l'unification du service d'inspection sanitaire. Il faut veiller plus sévèrement à la désinfection des écuries, des marchés, des wagons ayant servi au transport des animaux, etc. Il faut aussi que chaque détenteur de bovins comprenne bien qu'il est son intérêt d'employer quelques moyens préventifs, de faire en un mot un peu de prophylaxie.

Il est bon, à ce sujet, de rappeler la composition d'un bain que le *Journal d'Agriculture pratique* recommandait lors de la dernière épidémie de 1900-1901. Ce bain consiste simplement en un mélange de sable (1 tombereau), de sulfate de fer (50 kil.), de crésyl (1 litre) et d'eau en quantité suffisante pour que le mélange bien brassé soit assez liquide.

On y fait passer les animaux à chaque sortie et à chaque rentrée, et on remplace au fur et à mesure les éléments qui paraissent manquer.

Dans les endroits éloignés de toute volaille, on pourrait remplacer le sulfate de fer par une quantité plus faible de sulfate de cuivre, et le crésyl par de l'acide phénique. L'essentiel est de désinfecter, surtout à la rentrée, les pieds des animaux qui ont pu se souiller sur les routes. C'est le plus souvent par les pieds que la contamination s'effectue.

Ce procédé, si simple et si peu coûteux, est certainement pratique et efficace, et, sans pouvoir garantir qu'il est infallible, je puis affirmer que la fièvre aphteuse n'a jamais gagné, à ma connaissance, les fermes où il avait été employé.

Il n'est pas inutile d'ajouter qu'il faut interdire absolument l'entrée des écuries aux aboucheurs et marchands de bestiaux. Et le mieux, à cet effet, est d'afficher une défense à la porte principale, car, dans beaucoup de fermes, on entre comme dans un moulin, il n'est pas rare que certains marchands familiers aillent directement aux écuries sans entrer à la maison.

Un autre moyen préventif supplémentaire consiste à asperger chaque jour le museau de chaque bovin à l'aide d'un pulvérisateur à dos rempli d'eau boriquée préalablement bouillie (40 grammes d'acide borique par litre) ou d'eau faiblement crésylée.

### Chemin de fer d'Orléans

Semaine Sainte, Fêtes de Pâques ET PRINTEMPS 1907

#### VOYAGES EN ESPAGNE

Billets aller et retour à prix réduits

En vue de faciliter les voyages de nombreux touristes font chaque année en Espagne, à l'occasion de la Semaine Sainte, des Fêtes de Pâques à Madrid et de la Foire de Séville, du 18 au 22 Avril, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi et les compagnies espagnoles in-

téressées, fera délivrer des billets aller et retour à prix très réduits pour Madrid et pour Séville, au départ de Paris et de toutes les gares et stations de son réseau.

Ces billets seront délivrés du 16 mars au 15 mai et seront indistinctement valables pour le retour jusqu'au 15 Juin inclus, dernière date pour l'arrivée du voyageur à son point de départ, même si le voyage a été commencé après le 15 mai.

Les prix sont les suivants :

1° POUR MADRID, prix 150 fr. en première classe, 105 fr. en 2° classe, avec faculté d'arrêt à Bordeaux, Bayonne, Hendaye et sur tous les points du parcours espagnol.

Les porteurs de ces billets trouveront à Madrid des billets d'aller et retour à prix très réduits leur permettant de visiter l'Escorial, Avila, Ségovie, Tolède, Aranjuez et Guadalajara.

2° POUR SÉVILLE, prix, 190 fr. en 1° classe, 135 fr. en 2° classe, avec faculté d'arrêt à Bordeaux, Bayonne, Saint-Sébastien, Burgos, Valladolid, l'Escorial, Madrid, Aranjuez, Castillejo Baëza et Cordoue.

*Excursions en Andalousie.* — Les porteurs de ces billets trouveront à Cordoue et à Séville des billets d'excursions valables 30 jours, pour Xérès, Cadix et Grenade, avec retour à Séville ou Cordoue. Ces billets, comportant des arrêts facultatifs dans toutes les gares, sont émis du 1° avril au 10 mai, aux prix très réduits de 63 pesetas en 1° classe et de 47 pesetas en 2° classe (la peseta vaut environ 0 fr. 93 c.)

Les voyageurs munis de billets de 1° classe pour Madrid ou Séville auront la faculté de prendre jusqu'à Madrid le train de luxe « *Sud-Express* », à la condition de payer, en outre des prix ci-dessus, le supplément ordinaire pour le parcours effectué dans ce train.

Billets d'aller et retour individuels et de famille

pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées Occidentales et Orientales et du Golfe de Gascogne, Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies de Béarn, etc.... Amélie-les-Bains, Vernet-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc.

Il est délivré toute l'année à toutes les gares du réseau d'Orléans ainsi que dans ses bureaux succursales de Paris pour les stations thermales et hivernales désignées ci-dessus :

1° — des billets d'aller et retour individuels de toutes classes avec réduction de 25 0/0 en 1° classe et de 20 0/0 en 2° et 3° classes, sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi ;

2° — des billets aller et retour de

famille en 1°, 2°, 3° classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0 suivant le nombre des personnes et sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).

Durée de validité : 33 jours à compter du jour de départ, ce jour compris.

## Grande Pharmacie

DE LA  
**CROIX-ROUGE**  
BOULEVARD GAMBETTA  
EN FACE LE THÉÂTRE  
CAHORS

LA MIEUX APPROVISIONNÉE  
DE LA RÉGION

PRIX LES PLUS RÉDUITS

PHARMACIE SPÉCIALE  
pour la préparation des ordonnances

Médicaments de premier choix  
Fournisseurs : POULENC, DAUSSE,  
KNORR, BAYER, etc.

DIRECTEUR :  
**Paul GARNAL**

Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe.  
Diplômé de l'École supérieure de Pharmacie de Paris. — Ancien pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris. — Ancien Chef du Laboratoire d'analyses de la Pharmacie Commerciale de France, rue Drouot, Paris.

HUILE de FOIE de MORUE de NORWÈGE  
Vins de QUINQUINA, KOLA, COCA titrés  
Objets de PANSEMENTS & HYGIÈNE  
BANDAGES — BAS A VARICES  
DOUCHES D'ESMARCK, etc., etc.

Remises importantes à tous les  
Fonctionnaires.

FONDÉ EN 1879  
**L'ARGUS de la PRESSE**  
le plus ancien bureau de coupures de journaux  
14, Rue Drouot, 14  
PARIS

Il est déposé par jour, 40.000 journaux en revues du monde entier.

publie **L'Argus des Revues**, mensuel

édite **L'Argus de l'OFFICIEL**

contenant tous les votes des hommes politiques et leur dossier public.  
L'Argus de la Presse recherche dans tous les périodiques les articles passés, présents, futurs.  
Adresse télégraphique : ACHAMBEURE-PARIS  
Adresse téléphonique : 102-62  
Bureau au Directeur, 14, rue Drouot, PARIS (IX)

## AVIS

Propriétaire ayant momentanément besoin d'argent, céderai au pair, c'est-à-dire pour cent francs, une partie d'un lot de Mille actions de cent francs chacune qu'il a achetées d'une C<sup>e</sup> anonyme de premier ordre. Ces actions ont donné cette année le dividende net de sept francs par action nominale de cent francs.

Ecrire pour renseignements et Bilan à Monsieur **CAPET**, rue Brives, 39, Cahors (Lot).

## L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France

Successeur de **BAKER**

75, Boulevard Gambetta

Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait  
et entièrement garanti

## A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE  
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR

LUI-MÊME



Grand Papa a des rhumatismes ; il va se coucher emportant un paquet de **OUATE THERMOGÈNE** qu'il appliquera sur ses douleurs ; demain il se réveillera guéri.

Le THERMOGÈNE (comme son nom l'indique), engendre à la surface du corps cette chaleur douce, bienfaisante et continue, si utile dans les maladies de poitrine et toutes les affections rhumatismales. Il est aujourd'hui le remède populaire par excellence. Tout le monde le connaît et tout le monde l'emploie ; n'est-ce point le plus bel éloge qu'on puisse en faire ?

Une feuille de cette ouate merveilleuse et plus de *Rhumatisme*, fini le *Rhume*, enrayés le *Mal de Gorge* et l'*Angine*, envoyés le *Lumbago*, le *Torticollis*, les *Points de côté* et toutes les *Affections Névralgiques*.

Son emploi est des plus facile : il suffit de déplier la feuille d'ouate et de l'appliquer sur le mal ; si l'on veut une révulsion prompte et plus énergique, on aspergera le THERMOGÈNE d'Eau-de-vie ou d'Eau de Cologne.

La Boîte avec notice, 1,50 dans toutes Pharmacies.

Le propriétaire gérant : **A. COUESLANT**

GRANDS MAGASINS DU

# LOUVRE

PARIS

EXPOSITION DES NOUVEAUTÉS D'ÉTÉ

Les Grands Magasins du Louvre, à Paris, expédient franco et gratis leurs collections complètes d'Echantillons de tous les tissus, ainsi que leurs Catalogues de modes, devis, renseignements, etc. ; il suffit d'en faire la demande par lettre affranchie à

M. le Directeur des Grands Magasins du Louvre, à Paris.

Toutes les commandes de 25 francs et au-dessus, y compris les articles de literie et ameublement, sont expédiées, sans exception, franco de port dans toute la France.

# Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais  
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE  
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue

du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux  
des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,

DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTRICES DE LA SEINE,

du Lycée Fénelon et du Lycée Mollère

de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

## CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

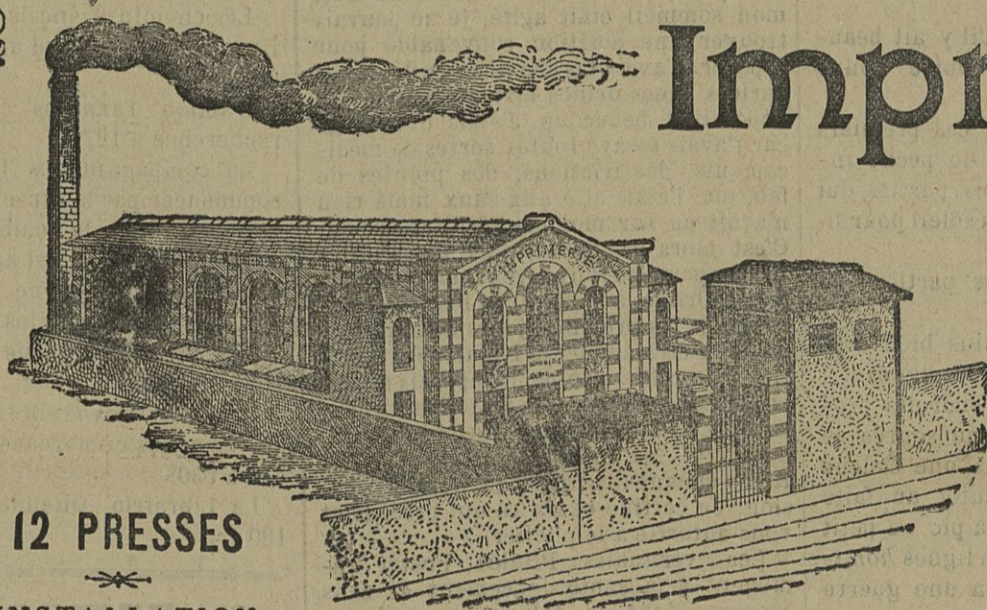
Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

## CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS



12 PRESSES

INSTALLATION

A vapeur et à l'électricité.